



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE

+33 (0)5 47 50 10 00

www.alca-nouvelle-aquitaine.fr

• Site de Bordeaux :
MÉCA
5, parvis Corto-Maltese
CS 81 993
33088 Bordeaux Cedex

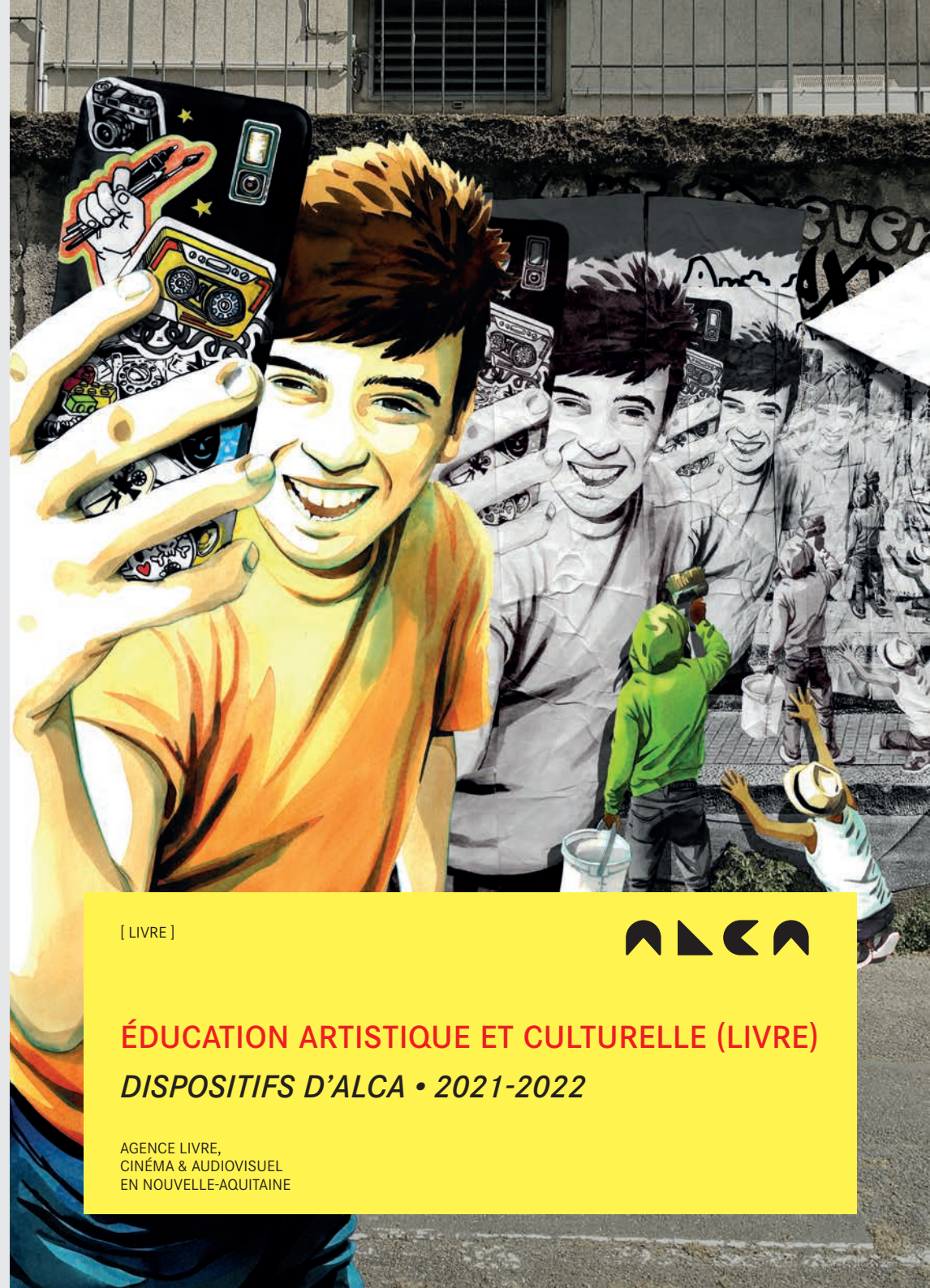
• Site de Limoges :
24, rue Donzelot
87000 Limoges

• Site de Poitiers :
62, rue Jean-Jaurès
86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :
Maison alsacienne
2, rue de la Charente
16000 Angoulême



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



[LIVRE]



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE)

DISPOSITIFS D'ALCA • 2021-2022

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE)
DISPOSITIFS D'ALCA • 2021-2022

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 3
ALCA, un partenaire pour vos parcours EAC	p. 4
Les dispositifs :	
• <i>Auteurs du patrimoine et bande dessinée</i>	p. 5
• <i>Ateliers de traduction</i>	p. 11
• <i>Résidences en territoire</i>	p. 15
Contacts	p. 20
<hr/>	
De livre en livre	p. 21
Présentation de Juliette Armagnac	p. 22
Le chèque-livre	p. 23



AVANT-PROPOS

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est l'un des enjeux majeurs des politiques culturelles actuelles et un point de convergence entre le ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale, entre l'État et les collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est un outil indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Parce que l'ouverture aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation et à la liberté de chacun, l'EAC a pris ces dernières années une importance accrue. En 2018 est créé le plan interministériel « À l'école des arts et de la culture ». En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État ont signé une convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Missionnée par la Région et l'État, ALCA œuvre aux côtés de ses partenaires institutionnels vers l'objectif du 100% EAC avec une EAC fondé sur trois piliers : la diversité de la création, les acteurs de la chaîne du livre et l'échelle appropriée de la région Nouvelle-Aquitaine.

De cette matrice est aussi né le prix des jeunes lecteurs et lectrices en lycées et en apprentissage de Nouvelle-Aquitaine. ALCA, répondant à l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, le mettra à disposition des jeunes lecteurs dès la rentrée scolaire 2021-2022. Son nom ? De livre en livre. Ses objectifs ? Créer un lien authentique entre les auteurs et autrices de Nouvelle-Aquitaine et les jeunes en lycée et en apprentissage par le jeu d'ateliers et de rencontres. Faire découvrir la diversité et la qualité de la création en région, la plus importante qui soit, entre BD, roman, essais, théâtre, poésie... Sensibiliser à la chaîne du livre et ses acteurs : auteurs, maisons d'édition, librairies, médiathèques. Élire une œuvre parmi

les cinq proposées n'est alors que l'extrême pointe d'un dispositif riche et ouvert qui rapproche la création de ses lecteurs et lectrices et réunit la grande communauté que toutes et tous forment depuis l'écriture jusqu'à la lecture.

Avec ce livret, je suis heureux de vous faire encore mieux connaître, communauté éducative, notre compétence, notre savoir-faire et nos propositions EAC, conformes à la Charte de l'EAC. À vos côtés pour mettre en œuvre vos programmes EAC, expérimenter de nouvelles démarches pédagogiques et créatives, vous mettre en réseau avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le livre et la lecture, l'équipe d'ALCA est votre partenaire pour faciliter vos projets et vos démarches au bénéfice partagé de l'ensemble de la filière du livre et des jeunes générations de Nouvelle-Aquitaine.

Patrick Volpilhac
Directeur général d'ALCA

ALCA, UN PARTENAIRE POUR VOS PARCOURS EAC

Par sa connaissance du territoire et des différents acteurs de la chaîne du livre, ALCA propose dans le cadre de ses dispositifs une offre et un cadre permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un parcours EAC de qualité.

ALCA Nouvelle-Aquitaine souhaite offrir son expertise aux élèves et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'aux équipes pédagogiques.

- **En favorisant la diversité des publics touchés.**

Les programmes proposés par ALCA s'adressent à un large public, avec toujours les mêmes exigences qualitatives (lycées généraux et professionnels, lycées agricoles, centres de formation des apprentis mais aussi maisons familiales et rurales).

- **En partageant sa connaissance des intervenants de la chaîne du livre.**

ALCA accompagne les professionnels en articulant et mettant en œuvre les politiques nationales et territoriales de soutien au livre et à la lecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Par sa connaissance des acteurs du livre et sa connaissance fine du réseau territorial, ALCA propose une expertise précise de l'offre culturelle et des professionnels pouvant intervenir en classe dans le cadre d'un projet précis.

- **En facilitant l'accès à des programmes EAC ambitieux et construits.**

Travaillés en concertation avec les différentes instances éducatives, ces programmes bénéficient d'un cadre et d'une souplesse permettant d'imaginer pour les élèves résidences de médiation, ateliers de traduction ou même revisiter le patrimoine littéraire à l'aide de la pratique de la bande dessinée. Accompagner, faciliter la création du projet et contacter les professionnels adéquats sont l'objectif de ses dispositifs.

- **En développant des programmes d'éducation au livre et également d'éducation aux images.**

Retrouvez les dispositifs d'éducation aux images d'ALCA sur le site alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/education-aux-images.



AUTEURS
DU PATRIMOINE
ET BANDE DESSINÉE

AUTEURS DU PATRIMOINE ET BANDE DESSINÉE

Ce programme s'attache à valoriser les auteurs du patrimoine néo-aquitain et les auteurs de BD de Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif propose de découvrir les œuvres d'écrivains du patrimoine : François Mauriac, Pierre Loti, Louis Chadourne, Léon Bloy, Jean Giraudoux, Eugène Fromentin, Francis James, Félix Arnaud et André Léo à partir de recherche documentaire et de pratique de la bande dessinée. Il s'agit aussi de découvrir les métiers de la conservation du patrimoine et le métier d'auteur de bande dessinée.

La numérisation des fonds des archives et des bibliothèques ainsi que leur mise en ligne sur le web donnent une possibilité d'accès nouvelle aux collections patrimoniales.

Faire découvrir un lieu patrimonial sur le territoire aux élèves, valoriser un corpus numérisé et proposer un temps de création avec un auteur de bande dessinée à partir des éléments du corpus sont les trois axes au cœur de ce programme.

Il s'agit de relier le virtuel et le concret au sein d'un cheminement mêlant l'étude d'un corpus documentaire numérisé, l'approche sensible de documents originaux, des rencontres avec des professionnels (de la conservation et de la création) et la création d'une planche BD avec un auteur professionnel.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA et aux MFR.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire intervenir un auteur de bande dessinée dans leur classe.
- Il offre un fonctionnement simplifié et la prise en charge de la rémunération de l'auteur.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET « AUTEURS DU PATRIMOINE ET BANDE DESSINÉE » ?

À chacune des étapes du projet, listées ci-dessous, le porteur de projet s'engage à informer ALCA de toutes les évolutions.

1. **Choisir un auteur** parmi : François Mauriac, Pierre Loti, Louis Chadourne, Léon Bloy, Jean Giraudoux, Eugène Fromentin, Francis James, Félix Arnaud et André Léo.
2. **Choisir un auteur de BD de Nouvelle-Aquitaine** en concertation avec ALCA. Cet auteur doit être édité à compte d'éditeur.

3. **Définir le nombre d'ateliers** souhaité : de 1 à 5 séances ; une séance = 2 heures.

4. Planifier une journée de visite patrimoniale :

- Visite et découverte de fonds anciens, en partenariat avec les bibliothèques/archives départementales.
- Visite de lieux du patrimoine, maisons d'auteur, sites de conservation, musées... associée à l'auteur du patrimoine choisi.

La visite patrimoniale est obligatoire et conditionne l'acceptation du projet.

5. **Planifier, si intéressé, un atelier de découverte de Gallica** et initiation à la recherche dans les collections numériques.

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS

Ressources numériques :

- Accès à des planches BD autour d'œuvres d'auteurs du patrimoine régional (François Mauriac, Pierre Loti, Louis Chadourne, Léon Bloy, Jean Giraudoux, Eugène Fromentin, Francis James, Félix Arnaud et André Léo) créées par des dessinateurs contemporains.
- « Pastilles vidéo » (d'environ 1 mn 20) destinées à présenter les auteurs de la sélection.
- Catalogue patrimonial numérique d'ALCA : plus de 200 livres au format .epub et plus de 60 au format .mp3 disponibles en accès libre et gratuit (alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/centre-de-ressources).
- BDNF en ligne : outils de fabrication de planches BD (bdnf.bnf.fr).
- Gallica : bibliothèque numérique patrimoniale et encyclopédique (gallica.bnf.fr).

Autres ressources :

Possibilité de mettre en place un atelier de recherche documentaire sur Gallica avec des intervenants (possible à distance). Module assuré et pris en charge par ALCA.

Intervention de deux heures :

- Une première partie : présentation du site Gallica / Qu'est-ce qu'une œuvre patrimoniale ? / Notion de recherche documentaire et navigation sur le site.
- Une seconde partie : « De la recherche à la réalisation d'un livre numérique » : comment réaliser un livre numérique / Quels outils ?...

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part.

L'établissement s'engage à réserver la somme de 500€ minimum pour tout frais annexe lié au projet (déplacement, documentation, fournitures, rencontre préparatoire...).

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

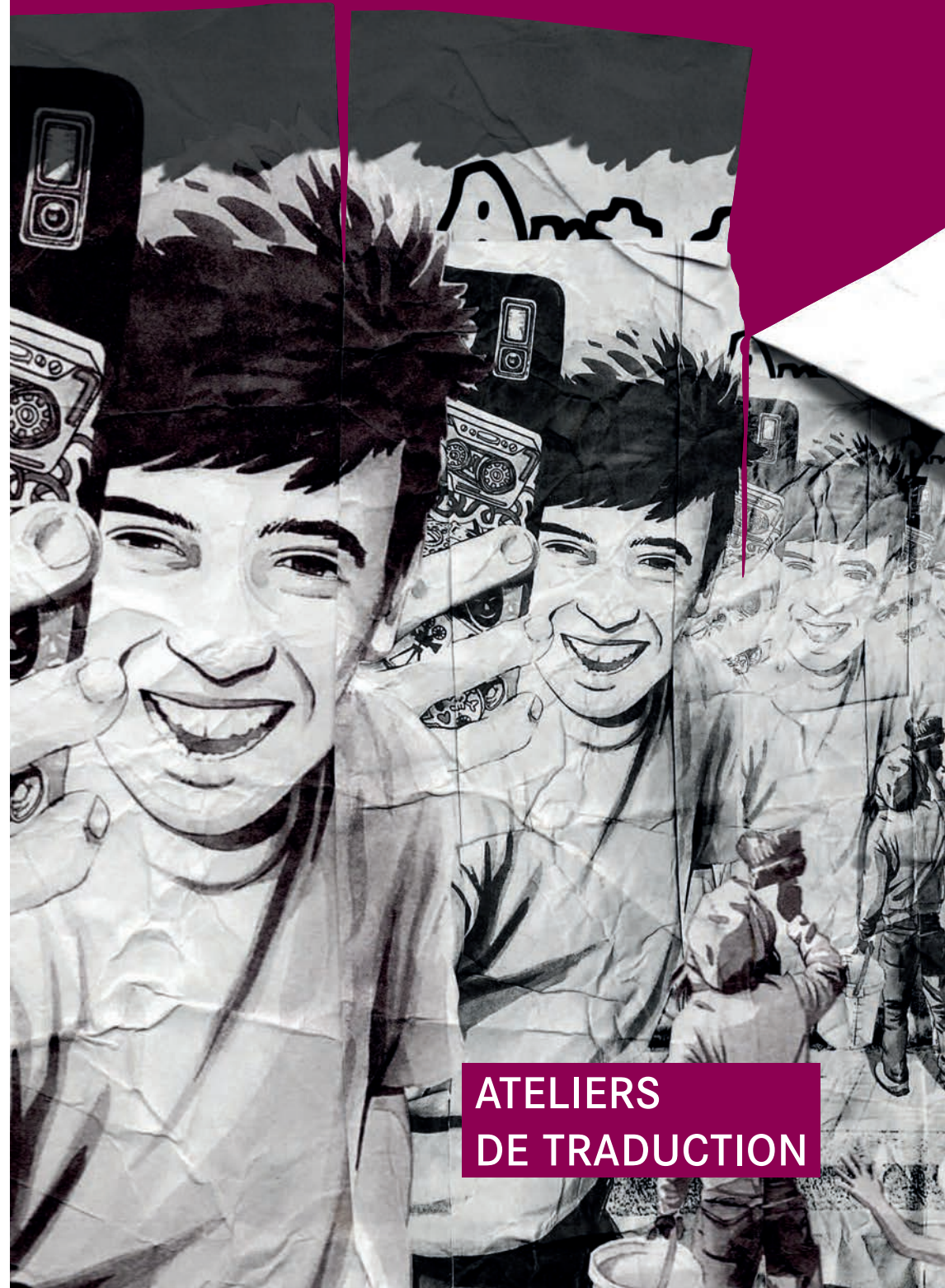
ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent souvent présenter leur fonds de littérature patrimoniale et donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Draaf Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. L'équipe enseignante remplit un [formulaire de préinscription](#) avant le 25 juin 2021, accessible sur le site d'ALCA (alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/auteurs-du-patrimoine-et-bande-dessinee). L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 20).
2. Une [commission](#) associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges [sélectionne les dossiers retenus](#) pour l'année scolaire 2021-2022.
3. La [décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants](#) porteurs de projet dans le courant de l'été.
4. À la réception de la notification qui valide votre inscription, merci de [vous inscrire sur la plateforme Adage](#) « ALCA - Auteurs du patrimoine et BD ».

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de l'auteur <i>(si plus de cinq ateliers, l'établissement devra prendre en charge les séances supplémentaires).</i> • Transport de l'auteur. • Formation Gallica (si demandée). • Restitution. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite et déplacements des élèves dans le lieu patrimonial. • Repas de l'auteur, restauration scolaire ou autre. • Hébergement de l'intervenant <i>(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers - un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).</i> • Frais de documentation <i>(ils incombent au budget des CDI, le cas échéant).</i> • Tout autre frais matériel : papeterie, crayon... • Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements, dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.



**ATELIERS
DE TRADUCTION**

ATELIERS DE TRADUCTION

Ce programme s'attache à valoriser les traducteurs de Nouvelle-Aquitaine.

Grâce au programme Ateliers de traduction littéraire, chaque année depuis 2000, des lycées et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'ateliers de traduction menés par des professionnels sur plusieurs séances. Ces ateliers sont l'occasion pour des jeunes de s'immerger dans une culture et une langue différentes des siennes,

d'approcher un métier contribuant à l'enrichissement de nos horizons culturels et de découvrir des œuvres et des auteurs.

Ce programme permet d'aborder une grande variété de langues et de genres littéraires : poésie, romans, nouvelles... Il propose également d'aborder la traduction dans le domaine de la bande dessinée et du roman graphique.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA et aux MFR. La souplesse des formules permet de s'adapter aux configurations de l'alternance.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire intervenir un traducteur littéraire professionnel dans leur classe.
- Il offre un fonctionnement simplifié et un appui financier pour la rémunération du traducteur.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET « ATELIER DE TRADUCTION LITTÉRAIRE » ?

1. Le choix d'une langue

Tout projet d'atelier de traduction commence par le choix d'une langue, d'une culture à découvrir et à partager. En Nouvelle-Aquitaine, nous bénéficions de traducteurs littéraires dans une douzaine de langues : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le chinois, le russe, le portugais, l'italien, le japonais, le turc, le finnois, le basque, l'occitan...

2. Un traducteur et une œuvre

Nous invitons les enseignants à se rapprocher

des référents EAC d'ALCA (voir page 20) pour être mis en relation avec des traducteurs correspondants au projet.

Les traducteurs professionnels interviennent entre 8 et 18 heures auprès des classes à répartir sur un maximum de 6 séances.

3. Une nouvelle traduction

Les élèves accompagnés du traducteur professionnel et de l'équipe enseignante porteuse du projet construiront leur propre traduction de l'œuvre ou des extraits choisis, expérimenteront la traduction comme création et s'immergeront dans une autre culture.

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part. L'établissement s'engage à verser à ALCA une contribution forfaitaire de 300 € de participation à la rémunération de l'auteur.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. L'équipe enseignante dépose un dossier sur le site d'ALCA avant le 25 juin 2021 (alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/ateliers-de-traduction-litteraire). Les équipes EAC Livre offrent un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier.

2. Une commission associant des représentants d'ALCA, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges sélectionne les dossiers retenus pour l'année scolaire 2021-2022.

3. La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants porteurs de projet dans le courant de l'été.

4. À la réception de la notification qui valide votre inscription, merci de vous inscrire sur la plateforme Adage « ALCA - Ateliers de traduction littéraire ».

PRIS EN CHARGE PAR ALCA

- Rémunération de l'auteur
(si plus de six ateliers, l'établissement devra prendre en charge les séances supplémentaires).
- Transport de l'auteur.
- Restitution.

PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT

- 300€ de participation forfaitaire à la rémunération de l'auteur.
- Repas de l'auteur, restauration scolaire ou autre.
- Hébergement de l'intervenant
(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers - un intervenant a en moyenne 1h45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).
- Frais de documentation, ils incombent au budget des CDI, le cas échéant.
- Tout autre frais matériel : papeterie, crayon...
- Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements, dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.



RÉSIDENCES EN TERRITOIRE

RÉSIDENCES EN TERRITOIRE

ALCA, sur la base d'un appel à projets de douze auteurs (romanciers, poètes, traducteurs, scénaristes BD, dessinateurs, coloristes, illustrateurs, photographes publiés, scénaristes et réalisateurs), propose un programme de résidences de médiation et de création de six semaines dans douze lycées de Nouvelle-Aquitaine, un par département (lycée, CFA, MFR, lycée agricole...). Hébergés dans des logements de fonction vacants au sein des établissements, les auteurs vont à la rencontre des enseignants, des élèves et rayonnent également dans d'autres structures culturelles et socio-culturelles du territoire. Seuls les établissements disposant d'un logement de fonction vacant peuvent postuler. L'auteur mène un travail de médiation avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires, communauté éducative. Les objectifs communs seront définis par l'auteur, l'établissement et ALCA précisant les actions pédagogiques, le calendrier détaillé et les contenus artistiques, culturels mis en œuvre. L'établissement est encouragé à envisager un partenariat large afin d'inscrire la résidence dans une démarche d'ouverture du lycée aux acteurs du territoire, qu'ils soient culturels, sociaux, scolaires (librairies, salles de cinéma, bibliothèques du territoire, Ehpad, centres de loisirs...).

Un temps de restitution avec les partenaires sur le territoire concerné (lectures filmées, édition d'un recueil, film d'atelier, œuvre en ligne...) sera proposé.

Le conseil de vie lycéenne (CVL), la maison des lycéens (MDL) ainsi que les internes seront considérés comme des partenaires privilégiés.

Dans sa dimension pédagogique, la résidence est le point de convergence du projet de création d'un auteur et du volet artistique et culturel du projet d'établissement, dont les résidences peuvent constituer un axe fort.

En fonction de l'auteur sélectionné par l'établissement, les projets pourront prendre les formes suivantes : ateliers de traduction littéraire, de poésie, d'écriture, de réalisation, de création audiovisuelle, etc. Ils tiendront compte des dispositifs déjà mis en place, type Contrat territoire lecture.

ALCA se tiendra à disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner dans la définition et la réalisation de leurs projets.

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA et aux MFR.

CHAMPS ARTISTIQUES CONCERNÉS

Les auteurs accueillis seront du domaine du livre, du cinéma, de la création audiovisuelle. Le dispositif vise à sensibiliser les jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine à la création littéraire, cinématographique et audiovisuelle contemporaine, en privilégiant les rencontres, les échanges et la participation active des élèves et des jeunes.

MODALITÉS

1. Appel à projets

• Déclaration des candidatures des établissements.

Dossier à présenter :

- Descriptif du lycée et ses spécificités, le volet culturel du projet d'établissement, la description du territoire, ses spécificités, les partenaires culturels habituels.
- Descriptif du logement de fonction.
- Autres partenariats envisagés sur le territoire.

L'auteur en résidence doit pouvoir disposer d'un espace de travail adapté au sein de l'établissement ainsi que d'un accès à Internet.

Le logement de fonction doit être individuel, meublé, disposer d'une chambre à coucher, d'une salle de bains privative et d'un espace de travail. Ce logement doit être accessible pour toute la durée de la résidence, week-ends inclus. Pour rappel, ce logement est obligatoire ; les chambres d'internat sont à exclure.

L'établissement pourra faire part de son souhait de résidence : BD, poésie, littérature, traduction, audiovisuel, etc. Si l'établissement envisage de travailler avec un auteur en particulier, il est possible d'en faire la demande (auteur répondant aux critères du dispositif). Ces demandes seront satisfaites en fonction des auteurs qui auront fait acte de candidature et de leurs disponibilités.

• Déclaration des candidatures des auteurs.

Parallèlement, un appel à candidatures à destination des auteurs est lancé par ALCA. Il est ouvert à tous les auteurs professionnels dans les domaines du livre et du cinéma. Seront priorités les auteurs vivant sur le territoire régional.

2. Instruction et validation de la résidence

Les dossiers seront instruits par un comité de sélection, début juillet, composé des partenaires de l'action : ALCA, Région, Drac, Draaf et rectorats. Une priorité sera donnée aux lycées professionnels et techniques, aux



établissements en milieu rural, en territoires prioritaires qui ne bénéficient pas déjà pour la même année scolaire d'un programme de résidence. Les établissements pourront choisir un auteur courant septembre.

3. Préparation du projet de résidence avec ALCA

- La préparation s'effectuera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.
- La résidence s'appuiera sur un projet construit en amont dans le cadre d'une rencontre préparatoire mise en place par ALCA et composée de l'artiste lauréat, d'un professeur référent de l'établissement, d'un référent administratif de l'établissement, des équipes éducatives intéressées par le projet, du professeur documentaliste, d'ALCA et éventuellement des partenaires repérés sur le territoire.
- Une convention sera établie par ALCA entre l'artiste, l'établissement et ALCA, énumérant les obligations et modalités logistiques du projet.

4. Déroulement de la résidence

La résidence s'effectuera au cours du deuxième ou du troisième trimestre de l'année scolaire. La résidence a lieu idéalement à partir du deuxième trimestre de l'année scolaire (du premier trimestre si le projet est prêt). La personne référente dans l'établissement, en lien permanent avec ALCA, s'assure du bon déroulement de la résidence, du respect du projet défini au premier trimestre et facilite les déplacements de l'auteur vers les structures partenaires.

5. Évaluation de la résidence

- Le lycée adressera à ALCA un bilan qualitatif et quantitatif.
- ALCA réalisera un livret de sortie de résidence et communiquera sur son site les éléments de bilan sous forme de vidéos, reportages photographiques, articles, entretiens, etc.

Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à nommer un référent au sein de son équipe pédagogique (professeur référent culture, professeur documentaliste, etc.) qui sera l'interlocuteur privilégié de l'auteur et d'ALCA. Il sera également en charge de la coordination de la résidence en liaison avec les équipes éducatives.

Ce référent s'impliquera dans le suivi de la résidence et l'aménagement horaire nécessaire à son bon fonctionnement.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. **L'équipe enseignante remplit un formulaire de préinscription** avant le 25 juin 2021, accessible sur le site d'ALCA (alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/residences-en-territoire). L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 20).
2. **Une commission** associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges **sélectionne les dossiers retenus** pour l'année scolaire 2021-2022.
3. **La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants** porteurs de projet dans le courant de l'été.
4. La sélection des auteurs est opérée en deux phases : une présélection est faite par un jury. À la suite de cette sélection, **les établissements scolaires retenus choisiront, en septembre, le dossier correspondant le plus à leur demande** en fonction du projet pédagogique et culturel renseigné.
5. À la réception de la notification qui valide votre inscription, merci de **vous inscrire sur la plateforme Adage** « ALCA – Résidences en territoire ».

PRIS EN CHARGE PAR ALCA <i>(avec le soutien de la Région et de la Drac Nouvelle-Aquitaine)</i>	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de l'auteur de 3000€ sur six semaines, ainsi que deux allers-retours entre son domicile et le lieu de résidence. • Création et impression du livret de fin de résidence. <p>La Région Nouvelle-Aquitaine prendra en charge si besoin pour les projets retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux nécessaires pour la mise en conformité des logements de fonction (petits travaux de rafraîchissement) dans les établissements dont elle a la charge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement de l'auteur en résidence. • Restauration scolaire du lundi midi au vendredi midi inclus <i>(dans le cas où l'auteur ne souhaite pas bénéficier de la restauration scolaire, il prend en charge ses repas).</i> • L'établissement réservera a minima un budget de 500 € pour les autres frais liés au projet (documentation, fournitures éventuelles, restitution, etc.).

CONTACTS

• **Pour les départements 16, 17, 86 et 79 :**

Solenn Gantheil, 05 49 88 80 06, solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour les départements 19, 23, 24 et 87 :**

Solène Brun, 05 55 77 49 99, solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour les départements 33, 40, 47 et 64 :**

Stéphanie Collignon, 05 47 50 11 30, stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Nathalie Flouret, 05 47 50 10 14, nathalie.flouret@alca-nouvelle-aquitaine.fr



de livre en livre

Prix littéraire des lycéen/ne/s et apprenti/e/s de Nouvelle-Aquitaine

ALCA propose de concevoir, d'organiser, de mettre en œuvre à la rentrée 2021 un prix littéraire destiné aux lycéens et aux jeunes en formation des établissements scolaires de Nouvelle-Aquitaine reposant sur une sélection de cinq livres d'auteurs de Nouvelle-Aquitaine, choisis par un comité de professionnels du livre et de l'éducation. Un seul lauréat sera proclamé à l'issue du temps de lecture.

Les objectifs prioritaires

- Appréhender l'objet livre.
- Lire, selon tous les droits du lecteur.
- Découvrir et faire lire des auteurs de Nouvelle-Aquitaine.
- Découvrir la diversité de la création en Nouvelle-Aquitaine.
- Apprendre à énoncer et défendre une pensée critique, un avis, une envie et choisir en son âme et conscience en légitimant sa place de lecteur.

Le prix De livre en livre s'adresse à tous les lycéens, lycéennes et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien en établissements agricoles. Il s'adresse également aux CFA ou aux MFR.



Le visuel de ce document est une œuvre originale de l'illustratrice Juliette Armagnac.

« Je suis, dit-on chez moi, née avec un crayon dans la main... Je vis et travaille dans la petite maison où j'ai grandi, entourée de nature et depuis toujours peuplée d'aventurier(ère)s, de rêveur(se)s, de bricoleur(se)s et de bêtes sauvages.

Formée aux arts appliqués, à l'illustration et aux arts de la scène, j'aime m'approprier les outils et les matériaux qui tombent à ma portée : photographie, couture, dessin, découpe laser, céramique me permettent de créer des images où l'imaginaire et la réalité s'entremêlent étrangement...

Je partage mon temps entre création, encadrement de formation et animation d'ateliers pour petits et grands. Pour peu qu'il y ait une étincelle, les idées germent dans ma tête à la vitesse d'un feu d'artifice. Je joue avec les contraintes, m'accommode de chacune d'elles pour rebondir, réinventer, imaginer des possibles, contourner les limites, rebondir sur les contradictions, partager mon savoir-faire ou accompagner les autres dans l'exploration de leur propre potentiel créatif. »

(Juliette Armagnac)

juliettearmagnac.wixsite.com/juliettearmagnac/accueil

Le chèque-livre

Un dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'attention des lycéens, des lycéennes et des apprenti(e)s

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser le goût de la lecture auprès des lycéens, des lycéennes et des apprenti(e)s. Elle a choisi d'attribuer un chèque d'une valeur de 20 € à près de 230 000 lycéens et apprentis à utiliser pour l'achat de livres, de bandes dessinées... dans toutes les librairies référencées sur jeunes.nouvelle-aquitaine.fr.

Les objectifs

- Développer le goût de la lecture pour les lycéens et les apprentis et favoriser la place du livre dans leur quotidien.
- Soutenir la filière du livre en Nouvelle-Aquitaine.

Qui pourra bénéficier du chèque-livre ?

Les bénéficiaires de ce chèque sont les lycéens et les apprentis inscrits en formation prébac/bac dans :

- Les lycées publics et privés sous contrat relevant de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Forêt ou des Affaires maritimes.
- Les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).
- Les centres de formation d'apprentis (CFA).
- Le Centre national d'enseignement à distance (Cned).

Comment se procurer le chèque-livre ?

Les lycéens et apprentis doivent demander leur chèque-livre sur la plateforme dédiée aux aides de rentrée.

Plus d'informations :

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/accompagnement-scolaire/le-cheque-livre